

ORGANISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- **Durée** : 24 heures en discontinu sur la période de 4 à 6 mois en fonction de l'évolution du dossier
- **Format** : entretiens individuels alternant avec des travaux de recherche, remise par mail des travaux effectués, suivi d'un débriefing, préparation à l'entretien jury en collectif (si possible)
- **Intervenants**
 - Formateurs IFAS
 - Directrice IFAS
- **Outils**

Référentiel aide-soignant, tout outil pouvant aider le professionnel
- **Modalités de suivi**

Un diagnostic de positionnement au départ permet de situer le candidat dans le processus

- Un livret de suivi permet de suivre l'évolution du candidat. C'est un support aux temps d'échanges pour fixer les objectifs intermédiaires

Argumentation devant le jury

Convocation devant le jury afin d'argumenter les acquis de son expérience.

Le jury décide alors l'attribution totale ou partielle du diplôme et le notifie au candidat.

Un entretien post jury sera organisé avec l'accompagnant pour analyser le résultat obtenu et envisager, en cas de validation partielle, les pistes d'actions pour aller jusqu'à la qualification complète :

- Parcours de formation aménagé pour acquérir les compétences manquantes,
- Immersion professionnelle dans un nouveau contexte et présentation du dossier

Tarif : 1 300 € pour 2026

**VOUS SOUHAITEZ
OBTENIR LE DIPLOME
D'AIDE-SOIGNANT
PAR VAE
L'IFAS d'USSEL
vous accompagne
dans ce parcours**



CONTACT

2 Avenue du Docteur Rouillet
19208 USSEL Cedex
05 55 96 42 56
ifas@ch-ussel.fr

Directrice Florence GIRARD



Conditions d'entrée dans le dispositif

Pour prétendre à une démarche VAE :

les activités prises en compte dans la durée d'expérience sont les activités exercées pendant une durée d'au moins 1 an (soit 1607 h) de façon continue ou non, en rapport direct avec le diplôme aide-soignant.

Sont aussi prises en compte :

- Les périodes de formation initiale ou continue en milieu professionnel : périodes de mises en situation professionnelle, stages pratiques,
- Les périodes de formation pratique de contrat d'apprentissage, de contrat de professionnalisation

Retrait du livret de recevabilité

Le livret, dit **livret 1**, s'obtient en se connectant au site :

vae-asp-public.fr

La démarche est totalement dématérialisée.

A compter de la réception de ce livret l'administration dispose d'un délai de 2 mois pour notifier la décision au candidat.

Une absence de réponse tient lieu d'acceptation.

Le **livret 2**, il est téléchargeable sur le site :

vae-asp-public.fr

Le candidat à la VAE, malgré toute la richesse de son expérience peut être en difficulté face au dossier de présentation de ses acquis, qui demande un formalisme important.

Il n'est pas toujours facile de décrire le détail de ses actions avec les mots justes

Accompagnement à l'IFAS d'USSEL

Centré sur la personne et son projet VAE, l'accompagnement est structuré autour des objectifs suivants :

- Affiner le projet professionnel qui sous-tend la démarche VAE,
- Verbaliser les activités et actions en lien avec les compétences attendues (référentiel aide-soignant 10 juin 2021)
- Identifier les situations professionnelles significatives
- Développer ses aptitudes à rédiger
- Se préparer à la présentation orale face au jury